

MAIRIE DE MONTAIGUT SUR SAVE
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10/07/2023

Le 10 juillet 2023 à 21h00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juillet 2023 s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur François CODINE, Maire.

La séance a été publique.

ELUS EN EXERCICE	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATION A
BENECH Delphine		X	
BERAGNES Sylvain	X		
CALMON Frauke	X		
CARO Emmanuel	X		
CAZAL Aurélie	X		
CODINE François	X		
CONTRERAS Louis	X		
KHORTAS Espoir	X		
KIEKEN Sophie		X	
LASPALLES Catherine	X		
MORISSET Renata	X		
MOUMENE Mohamed		X	
PUZIN Karine	X		
ROMANELLO Jean	X		
ROMANELLO Julien	X		
SANCHEZ Gisèle	X		
SANCHEZ Thierry	X		
SARRAMIAC NADALIN Benjamin		X	
TAILHADES Olivier		X	

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : KHORTAS Espoir

1/ Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 mai 2023

Validation à la majorité. 1 abstention : Jean ROMANELLO.

2/ Convention de passage pour l'entretien de l'abord des ponts avec le Syndicat de Gestion de la Save

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition de Convention de passage pour l'entretien de l'abord des ponts avec le Syndicat de Gestion de la Save et de ses affluents.

Convention présentée en séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette Convention.

3/ RH : Création d'un emploi de non titulaire à temps non complet pour les services techniques

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement d'activités au niveau des services techniques de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Valide le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet, dans la filière technique, en catégorie C dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux échelle C1, C2 ou C3 en qualité d' « agent polyvalent des services techniques » pour une durée de 3 mois renouvelables jusqu'à 18 mois dans le respect des délais de prévenances fixés par la loi.

La durée hebdomadaire est fixée à 16h.

4/ Règlement intérieur et tarifs Cantine ALAE

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le Règlement intérieur et les tarifs (document présenté en séance).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité :

- Les tarifs cantine/ALAE comme présentés
- Le règlement intérieur cantine/ALAE
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en application cette délibération

5/ Demande de subvention pour l'achat de mobilier pour les écoles

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acheter du mobilier pour la prochaine rentrée scolaire.

Présentation des devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide l'achat de 10 tables réglables avec casiers auprès du fournisseur Manutan Collectivités

- autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition

6/ Création d'une commission URBANISME

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer une commission URBANISME pour participer et suivre la procédure de révision du PLU.

Arrivée de Monsieur Sylvain BERAGNES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité :

- la mise en place de cette commission
- les participants :

Président de droit : Francois CODINE

Membres : Jean ROMANELLO – Louis CONTRERAS – Gisèle SANCHEZ – Emmanuel CARO – Renata MORISSET – Cathy LASPALLES

7/ Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le rôle et la composition d'une commission d'appel d'offres.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres se compose du Maire (Président de la CAO), de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

La composition actuelle de la CAO communale n'est pas conforme.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recomposer cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité :

- la recomposition de cette commission
- les membres :

Président : Francois CODINE

Titulaires : Jean ROMANELLO – Gisèle SANCHEZ – Cathy LASPALLES

Suppléants : Karine PUZIN – Espoir KHORTAS – Olivier TAILHADES

8/ Questions diverses

- Les travaux du parking de la salle des fêtes et entrée de ville D1 avancent. Le calendrier est pour l'instant tenu.

- Le container à bouteilles qui était sur le parking de la salle des fêtes a finalement été enlevé car le lieu pressenti pour le déplacer le temps des travaux ne permettait pas au service d'enlèvement de le vider. Il sera remis à la fin des travaux. Celui qui avait été entreposé chemin d'Embarran avait été installé chez des habitants et non sur la voie publique, il a donc été enlevé.

- Bénévoles du Café association : questionnements sur l'avancée des travaux. Une réflexion globale est menée pour l'ensemble du bâtiment.

Extérieur du bâtiment : serait-il possible d'enlever la partie en terre car lorsqu'il pleut il y a de la boue. A étudier.

Peut-on entreposer une pergola sur une partie de la cour (moitié) avec une bâche afin de parer la problématique de la pluie ? A étudier avec les architectes des bâtiments de France.

Fin du Conseil Municipal à 21h33.

Le Maire,
François CODINE



Le Secrétaire de séance,
Espoir KHORTAS

